

# FILIERE DÉCHETS AGRICOLES

(Déchets interdits en déchetterie)

## ◆ Les emballages vides (EV) :

### Les emballages vides de produits phytopharmaceutiques (EVPP)

Les produits phytopharmaceutiques sont destinés à la protection des cultures (herbicides, fongicides, insecticides, régulateurs de croissance, ... Ils font l'objet d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM).

Les emballages collectés sont les bidons en plastique (PEHD, PET), les fûts en plastique ou en métal de 25 à 300 litres, les boîtes carton et les sacs papier.



### Les emballages vides de produits fertilisants et amendements (EVPF)

Les produits fertilisants sont destinés à assurer la nutrition des végétaux ou à améliorer les propriétés physiques, chimiques et biologiques des sols.

Les emballages collectés sont des Big Bags "1 point" (PP, PE), des sacs (PE) et des bidons en plastique.



### Les emballages vides de semences et plants (EVSP)

Il s'agit de semences certifiées, produites et commercialisées selon des cahiers des charges très précis. Les emballages collectés sont des Big Bags "4 points".



### Les emballages vides de produits d'hygiène pour l'élevage laitier (EVPHEL)

Il s'agit des produits de nettoyage et de désinfection du matériel de traite et des produits d'hygiène de la mamelle. Ce sont majoritairement des bidons de 10, 20 ou 60 litres en polyéthylène haute densité (PEHD) et de couleurs variées.



## ◆ Les produits phytopharmaceutiques non utilisables (PPNU) :

Ce sont des produits phytopharmaceutiques qui ne peuvent plus être utilisés par les agriculteurs (ou vendus par les distributeurs) : ils sont périmés ou ils font l'objet d'un retrait d'Autorisation de Mise en Marché.



## ◆ Les films agricoles usagés (FAU) :

Les films plastiques sont utilisés en agriculture à des fins de protection des cultures ou d'alimentation du bétail.

Ils sont principalement fabriqués à base de polyéthylène.



## ◆ Les ficelles et filets balles rondes (FIFU) :

Les ficelles en polypropylène et les filets en polyéthylène sont utilisés pour le conditionnement des fourrages. Les ficelles de palissage de la vigne et les ficelles utilisées en horticulture (sauf crochets et agrafes) sont également collectées.



[www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr)

Délégation SUD OUEST

06 16 90 46 80

04 72 68 93 80

